

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2022

Date de la convocation : 08/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Absents excusés : Jacky ALBERT, Alain RAMBAUD, Valérie REZARD, Alain TOSCAN, ROUSSELOT Pauline, Chloé DAGOIS a donné pouvoir à Eric Jadeau

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

En début de séance M. le Maire informe les conseillers que M. Richard PAJOT a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal depuis le 23/03/2022.

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 – Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion et administratif du budget communal.

Fonctionnement :

Dépenses : 510 836,55 €

Recettes : 677 563,79 €

Excédent de fonctionnement : **166 727,24 €**

Investissement :

Dépenses : 887 255,18

Recettes : 767 628,99 €

Déficit d'investissement : **119 626,19 €**

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 - Lotissement 4

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion et administratif du budget lotissement.

Fonctionnement :

Dépenses : 35 491,97 €

Recettes : 52 348,94€

Excédent de fonctionnement : **16 856,97 €**

Budget communal – Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- **166 727,24 € au compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé)

Budget lotissement – Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- **16 856,97 € au compte 002** (excédent de fonctionnement)

Transfert entre budgets

13 000 € du budget lotissement 4 au budget principal.

Vote du budget communal 2022 – Vote des taux d'imposition 2022

Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = **617 677 €**

Investissement :

Dépenses = Recettes = 758 838,81 €

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, maintient les taux d'imposition pour 2022, comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 28,16 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 20,18 %

Vote du budget annexe 2022 – lotissement 4

Dépenses = Recettes = **16 861,97 €**

Subvention RASED – année scolaire 2021/2022

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les membres du Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté (RASED) interviennent auprès des élèves en difficulté de l'école publique de la commune. Leurs interventions nécessitent un matériel spécifique et l'achat de

fournitures adaptées. L'Inspectrice de l'Education Nationale propose de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 30€ par classe.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser une participation financière de 90 €, pour l'année scolaire 2021/2022, soit 30 € par classe.

Durée d'amortissement des subventions d'équipement

- cinq ans la durée d'amortissement des subventions versées pour le financement des biens mobiliers, de matériel ou d'études

- cinq ans la durée d'amortissement des subventions versées (inférieures à 20 000 €) pour

le financement de biens immobiliers ou d'installations ;

- trente ans la durée d'amortissement des subventions versées (supérieures à 20 000 €) pour le financement de biens immobiliers ou d'installations

- quarante ans la durée d'amortissement des subventions versées pour le financement de projets d'infrastructure nationale.

Achat maison 10 rue Georges Clemenceau

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'achat de la maison au prix de 70 000 € + frais d'acquisition et de négociation 9 100 €.

Devenir terrain 1 rue de la Vineuse en Plaine

Le conseil municipal émet un avis favorable à la construction d'un cabinet médical pour les infirmières de St Vincent/Jard.

Règlement salle communale

Le règlement intérieur pour les associations et les particuliers est approuvé.

Comptages routiers RD 70 (route de Longeville)

Sur la zone 50 km/h, route de Longeville, des comptages ont été réalisés en novembre 2021 (avant la mise en place de chicane provisoire), et en février 2022 (après la mise en place de chicane provisoire). Seulement, une diminution d'1 km/h a été constatée portant la vitesse moyenne de 47 km/h à 46 km/h, avec un passage de plus 900 véhicules/jour.

Le conseil ne souhaite pas installer de chicane définitive. Un marquage au sol et des rappels de vitesse sont à l'étude.

Terrains rue du Fief de l'église

Le conseil municipal est favorable à l'achat des terrains, sous condition que les 3 propriétaires soient vendeurs. Deux d'entre eux ont donné leur accord pour signer un compromis. Une discussion est en cours pour l'achat du 3^{ème} terrain.